



Madame, Monsieur le ou la Député, le Sénateur ou la Sénatrice ([personnaliser nom prénom](#))

Nous exerçons la fonction officielle mais néanmoins bénévole de **Délégué Départemental de l'Éducation Nationale** (DDEN) issue de toutes professions., Cette fonction née de la loi Guizot de 1833, est inscrite aujourd'hui dans le Code de l'Éducation et reste peu connue et fort peu soutenue institutionnellement.

À l'heure actuelle, face à l'individualisation du rapport à l'école et loin des tumultes autour de l'éducation, notre association parapublique bénéficie d'un statut de médiateur. Celui-ci est légitimé par notre indépendance, notre impartialité et notre exigence de neutralité. Ces trois points cruciaux s'appuient sur nos expériences professionnelles et associatives

En application du Code de l'Éducation, **les DDEN sont membres de droit du conseil d'école** au sein duquel nous pouvons jouer un rôle de conciliateur entre les différents acteurs de la communauté éducative : personnel d'éducation, parents, municipalité. **Nommés en CDEN par les DASEN sous l'autorité des Préfets**, nous déployons contrôle, vigilance, médiation et coordination dans l'intérêt de l'enfant, en toute impartialité et indépendance.

Notre Fédération souhaite recevoir, des élus de la République, un juste appui pour ses demandes auprès de notre ministère de tutelle au moment de notre renouvellement quadriennal (2025) pour lequel nous devons représenter notre candidature et recruter de nouveaux DDEN. **L'information et la formation des DDEN incombent à notre seule Fédération reconnue d'utilité publique et association éducative complémentaire de l'enseignement public.**

L'objectif prioritaire de **notre Fédération, aujourd'hui sans aucune subvention publique ou privée**, est **d'obtenir un appui logistique et matériel réparti auprès des DASEN** afin que nos Unions départementales de DDEN soient mieux connues et reconnues par tous les acteurs de l'École de la République. **Des moyens budgétaires pourraient être versés aux inspections académiques pour aider notre action accréditée dans chaque Union départementale.**

Nos attributions officielles sont parfaitement définies : restauration, sécurité, transports scolaires, santé et hygiène, bâtiments et mobiliers, activités périscolaires.

Nous menons des enquêtes nationales afférentes à nos missions : état du bâti scolaire des écoles de Marseille, violence en milieu scolaire, sanitaires scolaires, pause méridienne et restauration (synthèse en cours), inclusion scolaire (pour 2024-2025). Ces enquêtes qui touchent des milliers d'établissements donnent lieu à des publications dont nous seuls supportons le coût élevé. La valeur de ces publications est pourtant reconnue car elles sont reprises par des organismes officiels.

Par ailleurs, un silence obscur et inexplicable nous interdit d'obtenir **une reconnaissance officielle pour deux des Unions des trois départements concordataires : la Moselle et le Bas-Rhin. Notre fonction officielle existe depuis 2018 dans le Haut-Rhin.** Votre appui est nécessaire pour répondre à une rupture d'égalité incompréhensible.

Nous demandons également à être présents dans les Conseils d'Administration des collèges : les classes de 6° font partie du cycle 3 de la scolarité. Les Sénateurs à l'unanimité, en juin 2019, nous ont accordé leur confiance lors du vote de la loi éponyme pour que nous puissions intervenir dans les collèges. Cette disposition n'a pas été retenue par la commission parlementaire de conciliation. **Nous ne comprenons pas pourquoi cet amendement unanime du Sénat n'a pas été retenu.**

Nous souhaitons être des référents dans les cités éducatives : nous pourrions y apporter une contribution utile.

Notre Fédération, avec des outils, livrets, expositions, œuvre à la promotion de la Laïcité dans les écoles de la République pour le respect absolu de la liberté de conscience des futurs citoyens.

Nos concours nationaux : « Écoles fleuries », « Samuel Paty, se construire Citoyen » sont destinés à contribuer à l'éveil des enfants dans le domaine du développement durable et de l'Éducation à la citoyenneté.

Notre fonction, entièrement bénévole, garantit notre indépendance et notre attachement au service public d'Éducation.

Recevez l'expression de mes salutations respectueuses

Pour l'Union départementale de...

Adresse